

République Française - Département de l'Ain - Arrondissement de Belley - Canton de Belley

**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**

Tél : 04 79 81 34 92

[mairie@arboysenbugey.com](mailto:mairie@arboysenbugey.com)

**~~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2019 ~~**

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2019

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : GALLAND Suzanne pouvoir à PEYSSON Christie, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie,

Absent : CODEX Joël,

M RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2019.**

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

**Modification ordre du jour :**

\*Délibération : vente de biens communaux issus du LEGS de M. PEYSSONNEL

\*Déroulé : Monsieur le Maire propose de commencer la séance par une information particulière (porté à connaissance) concernant le PLU.

**PORTÉ A CONNAISSANCE :**

**PLU - Carrières :**

Le Maire informe le conseil municipal que dans un premier temps, il a eu une conversation téléphonique avec la société SOLEA, société qui gère l'étude du projet d'agrandissement des carrières de Peyzieu, annonce est faite que la société complémentaire des carriers actuels, CARALP, se retire de ce projet. Le choix de ce retrait est motivé par l'obligation dans les accords avec la commune d'utiliser comme moyen de transport la voie ferrée allant de « Terre d'Alliance à Virieu le Grand ». Aucun projet n'est connu de la part de RFF réseau sur une potentielle réparation de cet aménagement, le projet futur sera exploité uniquement par les sociétés GRACE & PICCINO et RICHARD CECCON, entreprises historiques sur la commune. C'est pourquoi l'information nous est donnée que le futur périmètre d'exploitation est revu à la baisse et sa frontière côté Nord se situera au Sud du GR5 (Chemin du Prés Bourdon) traversant toutes les propriétés concernées. Cette amputation diminuera le périmètre d'environ 15 hectares, mais néanmoins permettra aux exploitants de travailler une vingtaine d'années sans problème pour fournir en agrégats le bassin local.

- Hier, 7 novembre, au cours de la dernière séance de rencontre avec le commissaire enquêteur, le bureau d'étude traitant des carrières de Peyzieu est venu à sa rencontre. Au cours de cette rencontre un document précisant ce projet d'exploitation a été intégré au registre dématérialisé de l'enquête publique du PLU.

Le Maire cite un extrait du paragraphe 3.1 du document et engage le conseil municipal à consulter ce document avec l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1621>.

Je cite : *« Par conséquent, la société CARALP a pris acte de l'impossibilité à court terme dans le contexte local, de transporter des matériaux par le fer et ce faisant, a accepté de se dessaisir du projet d'extension des carrières d'ARBOYS EN BUGEY afin de ne pas pénaliser les acteurs en place et leurs activités respectives.*

*Il en découle que le périmètre d'extension envisagé précédemment de 53.6 hectares ne paraît plus pertinent. Une surface de 14,9 hectares située sur la partie Nord du projet est abandonnée. Le périmètre du projet d'extension qui sera porté directement ou indirectement par les sociétés GRACE ET PICCINO et RICHARD dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation sera de 38.7 hectares.*

Le Maire passe la parole à l'adjoint délégué à l'urbanisme pour rappeler les échéances dans la poursuite de l'étude du nouveau PLU, alors que la dernière permanence du Commissaire Enquêteur, pour la phase « consultation de la population », s'est déroulée hier jeudi 7 novembre.

Échéancier :

- ↪ Le 15 novembre 2019 : Remise par le Commissaire Enquêteur de la synthèse des observations,
- ↪ Le 8 décembre 2019 : Remise du Rapport du Commissaire Enquêteur,
- ↪ Du 8 au 20 décembre 2019 : Réflexion suite à donner au Rapport du Commissaire Enquêteur,
- ↪ Fin décembre au plus tard tout Début janvier : modification du dossier et approbation du PLU,
- ↪ Janvier à mi-février 2020 (1 mois) : Contrôle de légalité du PLU par la Préfecture,
- ↪ Vers mi-février 2020 : Diffusion pour mise en application.

De plus, toujours concernant le PLU, information est donnée que la Sté LUXEL qui s'occupe du projet de Parc Solaire a déposé une observation ce vendredi matin 8 novembre.

## **DELIBERATIONS :**

↪ **OBJET : Vente de biens communaux issus du LEGS de M.PEYSSONNEL**

**Monsieur le Maire explique que :**

Vu les articles L.2121-29 du Code et les articles L.2241-1 CGCT traitant des affaires de la Commune,

Considérant que les biens de M. PEYSSONNEL Paul ont fait l'objet d'un legs à la Commune d'Arboys en Bugey, dont acte en l'étude de Maître Stéphane MENARD au Chesnay-Rocquencourt (78) en date du 14 mai 2019 et contenant la délivrance de legs et attestation immobilière.

L'estimation des biens a été faite, comme le confère l'acte, pour une valeur de 196.162,20 €.

Considérant que cette propriété peut être fractionnée lors d'une vente, et qu'il convient de faire établir une cohérence sur l'objet et son estimation propre.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a pris attache auprès de l'agence immobilière BUGUEY IMMOBILIER à cet effet.

Considérant la délibération en date du 4 octobre dûment validée par le Conseil Municipal en acceptation des mandats signés par Monsieur le Maire.

S'agissant des deux mandats suivants :

Mandat concernant une maison de village et tènement, pour une valeur de 65.000€, située chemin des terres THOYS 01300 ARBOYS EN BUGUEY, s'agissant des parcelles 447, 446 et 453 constituant le LOT A (dont plan proposé au Conseil)

### **Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal**

Que ce bien a trouvé acquéreurs à son prix indiqué et précise que les frais d'agence seront supportés par le vendeur.

La valeur de 65000 € pour le lot A attribué à M. HONVAULT Jean Pierre et Mme VERONA Sylviane (soit 60000 € net pour la commune) proposition faite à BUGUEY IMMOBILIER.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE cette proposition à l'unanimité des présents.**

**Sortie de M. Emile PONCET**

Mandat constitué de 2 terrains en TAILLIS, pour une valeur de 1300 €, situés Chemin des Blaches à THOYS 01300 ARBOYS EN BUGUEY, concernant les parcelles A 337 et 327.

### **Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal**

Que ces biens ont trouvé acquéreur au prix indiqué et précise que les frais d'agence seront supportés par le vendeur.

La valeur de 1300 € pour les parcelles A N° 337 et 327 attribuées à M. PONCET Emile (soit 1000 € net pour la commune) proposition faite à BUGUEY IMMOBILIER.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE cette proposition à l'unanimité des présents.**

**Retour de M. Emile PONCET**

**Le Conseil Municipal, AUTORISE** Monsieur le Maire, à faire signer tous les documents inhérents à ces ventes.

↳ **OBJET** : Subvention d'équilibre exceptionnelle pour le budget eau / assainissement

**Monsieur le Maire donne la parole à René VUILLEROD, Maire Adjoint délégué aux finances, lequel explique que :**

Monsieur le Trésorier nous informe d'un solde insuffisant en trésorerie sur le Budget 335 Eau/Assainissement, considérant qu'il s'agit d'un budget propre, et qu'il convient de régulariser pour honorer les paiements des factures à venir.

Ainsi, nous devons procéder au virement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du Budget Principal à hauteur de 30 000 € et ainsi titrer une subvention d'exploitation au compte 74 pour abonder le Budget Eau/Assainissement.

Nous devons donc, pour ce faire, procéder aux écritures comptables.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents.**

**ACCEPTE et DEMANDE à Monsieur le Maire, d'effectuer les écritures comptables en ce sens.**

↳ **OBJET** : Décision modificative (DM) budget principal

**De même, René VUILLEROD explique que :**

En raison d'une insuffisance de Trésorerie sur le Budget Eau/Assainissement, nous devons procéder au virement d'une subvention d'équilibre supplémentaire et ce, considérant que le Budget Eau/Assainissement est un budget propre. Ce besoin est de 30 000 € pour couvrir les dépenses en instance et à venir.

Aussi, les crédits disponibles sur le Budget Principal au chapitre 011 sont de 75.467,75 € et nous devons émettre un mandat de 30 000 € pour abonder le chapitre 70 du budget eau/assainissement du même montant.

Nous devons donc, pour ce faire, procéder aux écritures comptables.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents.**

**ACCEPTE et DEMANDE à Monsieur le Maire, d'effectuer les écritures comptables en ce sens.**

### **URBANISME :**

**Concernant le PLU, depuis le 4 octobre**, l'enquête publique conjointe pour la révision du PLU et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, a débuté le **7 octobre (ouverture) et se terminera ce soir 8 novembre (clôture) à 23h59 pour ce qui est du registre dématérialisé**, par contre pour ce qui est de la consultation en Mairie elle s'est donc terminée ce midi compte tenu des horaires d'ouverture. Les 4 permanences annoncées se sont déroulées normalement avec une bonne fréquentation ou participation. Cela a représenté un travail important de suivi, car il était nécessaire de transmettre par mail chaque observation manuscrite afin qu'elle soit portée sur le registre dématérialisé afin que le public puisse avoir connaissance de toutes les observations formulées.

**La suite de la procédure reste inchangée, et nous en avons parlé en début de séance..**

**Pour ce qui est des documents d'urbanisme, depuis le 4 octobre,**

↳ Certificats d'Urbanisme :

\* Demande du notaire en date du 27/09, pour vente TETAZ Julien / COCHET Cécile, CUi 19C0025, maison d'habitation située 421 Montée des Revoirettes à Arbignieu. Réponse du 15/10/2019.

\* Demande du notaire en date du 4/10, pour vente Commune d'Arboys en Bugey, CUi 19C0026, maison d'habitation située 402 Route du Dauphiné à Peyzieu. Réponse du 3/11/2019.

\* Demande du notaire en date du 10/10, pour vente Cts VUILLEROD / MMme MATHIEU J-P, CUi 19C0027, maison d'habitation située 194 Chemin des Puits à Veyrin. Réponse du 7/11/2019.

\* Demande du notaire en date du 10/10, pour vente Mme CONTU Maryvonne / Mme ALAYA Chloé, CUi 19C0028, maison d'habitation située 81 Chemin du Verger à Thoys. Réponse du 6/11/2019.

\* Demande du notaire en date du 21/10, pour vente M BOURSIER René / M SOUBEYRAT Arthur, pour 10 CUi 19C0029 à 0038, divers terrains répartis sur Sillignieu & Arbignieu pour exploitation agricole. En cours d'instruction.

☞ Déclarations préalables :

\* Demande en date du 17/10, de Mme FARNET Sandra, DP 19C0018, pose d'une clôture grillagée rigide dont une partie avec muret pour mise en place d'un portail, 124B Route du Vivier à Arbignieu. Non opposition du 8/11/2019.

☞ Permis de construire : Néant

☞ Déclarations d'Intention d'Aliéner : 5 pour vente.

☞ Renseignements d'Urbanisme : 12

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Parking Arbignieu** : Le Maire informe le conseil municipal que la première phase de la réalisation du parking situé au droit du foyer communal d'Arbignieu a été fait, il rappelle que dans le cadre du PLU il fallait trouver des emplacement dans le centre du village, il a été fait l'enlèvement d'une épaisseur de terre, mise en place d'une toile de feutre géotextile et revêtement en tout venant recyclé, nous allons laisser tasser quelques semaines puis l'ouvrir, et l'année prochaine le revêtement définitif sera réalisé, ces travaux préparatoires ont été réalisés par les carriers locaux.

**Salle des fêtes** : Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la salle des Fêtes d'Arbignieu devrait être terminés fin novembre, avant son utilisation les contrôles règlementaires devront être réalisés, nous prévoyons son inauguration et son utilisation pour les vœux 2020, La date prévisionnelle serait le 18 janvier, il sera établi un nouveau règlement pour le fonctionnement de cette salle qui aura une fonction plus de salle polyvalente, priorité aux associations, école etc.

**Réseau d'eau** : Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de changement de tuyauterie d'alimentation de la zone artisanale dit « les SABLIERES » sont en cours, depuis 2017 de nombreuses fuites ont été à déplorées, la tuyauterie était fragilisée de par sa consistance.

Les factures de l'eau et de l'assainissement devrait être expédiées vers fin novembre / début décembre.

**Fossé foyer communal SAINT BOIS** : Le fossé longeant le foyer communal sur la route traversant le Bourg de SAINT BOIS (route des CARTS) a été comblé et une tuyauterie pour l'évacuation des eaux pluviales a été posée, après tassement du concassé un revêtement en bitume sera mis en place.

**Questions de Anne BRODSKIS** : Formulées à peine 24 h avant le Conseil Municipal, elles sont sommairement abordées.

**Information est donnée du passage du TOUR de FRANCE 2020 sur la Commune le 12 Juillet 2020.**

**Prochaine réunion :**

**6 décembre 2019 à 19h30 Foyer communal SAINT BOIS.**

Le Maire,  
Charles BERGER

